

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 juillet 2014

Présents : Mmes LEMAIRE, FLAMME, CONTESSE, DAUBREGE.
MM. SERPILLON, THIRY, LEMOINE, DAUBREGE, DREUMONT, BOULEAU.

Pouvoirs : Madame NICAISE donne pouvoir à Madame LEMAIRE,
Madame SFREDDO donne pouvoir à madame FLAMME,
Monsieur COPPEE donne pouvoir à monsieur DREUMONT.
Monsieur SUEUR donne pouvoir à monsieur THIRY

Absente : Madame BERGES

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Adoption du compte- rendu de la réunion du 4 avril 2014

Madame FLAMME indique que monsieur SUEUR a fait remarquer qu'il ne figurait pas dans les membres du comité des aînés. Monsieur le Maire précise qu'il sera rattaché à la liste des membres de ce comité. Il n'y a plus de remarque, celui-ci est donc adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal désigne monsieur Nicolas BOULEAU comme secrétaire de séance.

MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DE PIERART NADINE

Monsieur le Maire donne la parole à madame DURANT. Elle informe l'assemblée de la demande de modification de durée hebdomadaire de travail de madame Nadine PIERART. L'intéressée souhaite exercer des activités annexes compatibles avec son travail. La commission de personnel s'est réunie le 23 avril dernier et, a statué positivement sur le principe de la requête. Une correspondance a été adressée au Centre de Gestion du Nord pour connaître les modalités à effectuer. Madame DURANT lit le courrier émanant de cette entité, reçu en réponse. Il est donc nécessaire de délibérer sur la transformation du poste existant (25 heures hebdomadaires) pour le ramener à 24 heures hebdomadaires.

Un arrêté municipal ayant le même objet sera établi dès que la délibération sera effectuée.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'accepter la modification de la durée hebdomadaire du poste de madame Nadine PIERART.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR

Monsieur le Maire explique à ses collègues que lors du renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération concernant l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires pour le receveur municipal. Madame DURANT lit le courrier émis par la trésorerie d'Hautmont à ce sujet.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% à madame Nadine BRESSAN, Inspecteur Divisionnaire à la trésorerie d'Hautmont ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires.

AUTORISATION DONNE AU COMPTABLE POUR COMMANDEMENTS DE PAYER ET POURSUITES

Monsieur le Maire donne la parole à madame DURANT. Celle-ci explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le receveur municipal à émettre des commandements de payer et d'exercer l'ensemble des actes de poursuites pour des recettes non perçues. Elle cite pour exemple les impayés de la restauration scolaire. Cette délibération permettra de faire des saisies sur salaires en cas de factures non honorées.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser le receveur municipal à émettre des commandements de payer et d'exercer l'ensemble des actes de poursuites.

ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Maire donne la parole à madame DURANT. Elle rappelle la précédente convention visant à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée le 28 janvier 2011. De nouvelles contraintes juridiques obligent les collectivités à utiliser de nouvelles procédures dématérialisées (norme PESV2) et, d'autre part, accroître la sécurité (certificat électronique de type RGS). Le Centre de Gestion du Nord accompagne les communes et mutualise les démarches afin de réduire les coûts d'acquisition des outils nécessaires pour la mise en place de la dématérialisation des procédures. Le CDG propose donc de signer une nouvelle convention reprenant ces obligations. Il est nécessaire de délibérer pour adhérer au nouveau groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'adhérer à ce groupement de commandes et de signer cette convention.

AFFILIATION VOLONTAIRE AU CDG59 DU SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORT

Monsieur le Maire donne la parole à madame DURANT. Elle indique que la commune est destinataire d'une correspondance concernant une demande d'affiliation du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport au Centre de Gestion du Nord. Madame DURANT lit cette correspondance et cite les adhérents à ce syndicat de transport. Monsieur le Maire demande de notifier au CDG que, le SMVS (indiqué dans la liste) n'existe plus.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'émettre un avis favorable pour l'affiliation volontaire du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport au Centre de Gestion du Nord.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir retirer ce point de l'ordre du jour. Il explique qu'il n'est pas nécessaire de délibérer à ce sujet.

Il rappelle la fusion des EPCI au 1^{er} janvier 2014. Ces intercommunalités avaient des compétences diverses. La Communauté de Communes Sambre Avesnois avait la compétence du plan local d'urbanisme intercommunal. La nouvelle agglomération a dû reprendre les compétences de tous ces EPCI. Les droits de préemption urbains seront donc gérés par la CAMVS. Toutefois, les notaires sont tenus de faire transiter les demandes par la mairie. Le maire précise que chaque demande sera envoyée par pli recommandé à la CAMVS et sera signée par le Président de l'EPCI. Il y aura une possibilité de prendre une délibération en Conseil Communautaire pour rendre la compétence des droits de préemption urbains à chaque commune respective. Il indique par ailleurs, que le Plan Local d'Urbanisme doit s'appliquer aux 42 communes adhérentes de l'AMVS. Selon la loi ALUR, du mois de mars 2014, la démarche devrait être engagée dès qu'une commune demandera la révision de son document d'urbanisme.

DECLARATION DE CLOTURES

Monsieur le Maire évoque la délibération prise le 13 janvier 2010 concernant l'édification des clôtures sur le territoire communal. Il rappelle que le Plan d'Occupation des Sols a été transformé en Plan Local d'Urbanisme et, qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau afin de savoir si le nouveau Conseil Municipal maintient la décision de soumettre les clôtures à déclaration préalable. Monsieur le Maire précise qu'il serait judicieux de maintenir cette décision pour éviter l'irrespect de l'intégration dans l'environnement.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de soumettre les clôtures à déclaration préalable

Monsieur le Maire indique qu'au moment du vote du budget primitif 2014, il avait été décidé de ne pas souscrire de ligne de trésorerie. Malheureusement, le retard de paiement de différentes subventions par le Conseil Général, le Syndicat d'Electricité etc... nous y oblige. Il propose d'établir une demande sur la base de 60 000 € auprès du Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de procéder à la souscription d'une nouvelle ligne de trésorerie.

INFORMATIONS DIVERSES :

Droit de préemption urbain :

Une déclaration a été transmise par les Notaires Associés de Maubeuge concernant une maison d'habitation située 57 rue Germain Huftier, appartenant à Mesdames DUPLAT Sylviane , DOLET Sandra, DOLET Elodie, Messieurs DOLET Jérémy et DOLET Marc, vendue à Monsieur et Madame ZAHAR Ahcène, domiciliés 8 rue Augustin Thierry, immeuble Mauroy à Maubeuge, pour la somme de 50 000€.

La seconde a été transmise par Maître DUPAS François-Régis à Bavay concernant une maison d'habitation située 33 rue Germain Huftier, appartenant à Madame DEMADE Monique, à Monsieur MAHE Ludovic et à Mademoiselle MAHE Erika, vendue à Monsieur RUFFIN Pascal et Madame LETE Sylvie, domiciliés 10 rue de Bérumont à Ferrière La Grande, pour la somme de 137 000€.

La troisième a été transmise par Notaires Associés de Maubeuge concernant un terrain à bâtir situé La Fache du Mur, appartenant à Mademoiselle DEQUESNE Louise, vendu à Mademoiselle GEARAIN Stéphanie, domiciliée 50 rue Paul Eluard à Feignies, pour la somme de 36 889€.

∞ Monsieur le Maire distribue des coupures de presse aux membres du Conseil Municipal concernant l'agglomération maubeuge val de sambré. Il indique que monsieur Di Pompéo n'accepte pas la décision de Benjamin Saint Huile, à savoir, l'arrêt de tous les chantiers. Le président de l'AMVS avait demandé une analyse financière de l'EPCI. Celle-ci est à la disposition des élus en mairie et, des copies pourront être effectuées à la demande. Monsieur le Maire indique que des emprunts ont été contractés début juin pour un montant total de 12 millions d'euros, que la conclusion de l'analyse prospective amène à supprimer le versement des dotations de solidarité aux communes. Il est proposé d'instaurer une taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de réduire le versement des subventions aux associations (500 000 €) et diminuer le budget de fonctionnement.

∞ Monsieur le Maire fait le point concernant le projet de l'école. Le cabinet d'étude TWI a terminé son diagnostic. Il est prudent de ralentir les démarches sinon nous serions dans l'obligation de retenir rapidement un maître d'œuvre. Il faut, tout d'abord, connaître les décisions du Conseil Général pour l'obtention des subventions au titre du Fonds Départemental d'aménagement du Nord (FDAN). Le projet suivra son cours si les informations sont positives. Monsieur le Maire rappelle la demande de subvention pour l'étude d'assistance à maître d'ouvrage, au titre du FDAN. Une lettre de relance a été établie récemment. Ce jour, le Conseil Général nous a réclamé à nouveau le dossier (déjà transmis auparavant).

∞ Monsieur le Maire indique que les demandes de subventions établies pour les travaux de la mairie au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, ont fait l'objet d'une notification de dossiers complets. Les demandes ont été scindées en deux, travaux d'aménagements intérieurs et travaux d'accessibilité (les pourcentages de subvention sont différents selon la nature des travaux).

∞ Monsieur le Maire fait part d'un courrier de remerciements adressé par l'équipe enseignante concernant la fête de l'école.

∞ Laurence LEMAIRE fait circuler le bilan financier de l'école. Elle précise que l'effectif de la rentrée sera de 119 élèves. Elle cite les différentes sorties des écoliers, la classe de découverte, les activités.

Lors de la fête de l'école, le bilan fait ressortir un bénéfice d'environ 1800 €. Elle dit que les parents d'élèves sont très actifs, à titre d'exemple, ils ont vendu des calendriers et ont obtenu un bénéfice de 800 €. Elle cite les objectifs retenus pour l'année scolaire à venir. Elle lit le bilan financier de la garderie, lors de l'analyse des dépenses et les recettes, il reste 7411 € à la charge de la commune.

∞ Monsieur le Maire indique que le directeur de l'école est venu lui signaler que des parents d'élèves d'Hautmont l'ont sollicité afin d'inscrire leurs enfants à Saint Rémy du Nord. Ils souhaitent les déscolariser de la commune d'Hautmont. Monsieur WILMOTTE a annoncé qu'il allait fermer les écoles, le mercredi et supprimer la garderie.

∞ Madame DURANT lit un courrier établi par les collectivités de Saint Rémy Chaussée et Ecuclin. Celui-ci est relatif à l'opposition de l'implantation d'un Centre Européen d'Essais Ferroviaires (CEEF). Monsieur le Maire précise qu'il a reçu monsieur LOUIS, administré de Limont-Fontaine et président de l'association de défense de l'environnement. L'intéressé voulait connaître l'avis du Maire. Monsieur le Maire attend la communication du résultat des études demandées (sous-sol, nappes phréatiques) avant de se prononcer. Apparemment, il y aurait également des effondrements de terrains à Saint Rémy Chaussée. Madame DURANT lit également une correspondance de l'association Avenir Rail Hainaut, solidaire du projet.

∞ Madame DURANT lit une lettre de l'association ALDEVA (défense des victimes de l'amiante) sollicitant la commune pour une subvention et l'insertion d'un article dans le bulletin municipal. Un courrier sera adressé en retour notifiant l'accord pour la diffusion d'une information relative à leur association et un refus pour le concours financier. Le Conseil Municipal estime que la commune est trop souvent sollicitée et que le budget communal ne peut satisfaire toutes les demandes.

∞ Monsieur le Maire indique que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, avait été constituée la Commission Administrative du CCAS. Or, il manquait un membre hors conseil. Monsieur le Maire a sollicité monsieur Pierre VANWYNENDAELE, qui a accepté.

∞ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission des Impôts se réunit tous les ans afin d'étudier la codification des nouvelles constructions etc... Cette commission doit être composée de six délégués titulaires et six suppléants et doit être renouvelée lors des élections municipales. Une liste comprenant 13 noms pour les titulaires et 13 pour les suppléants doit être envoyée au service des impôts. C'est eux qui feront le choix des délégués parmi cette liste. Madame DURANT énumère les personnes de la liste et, le Conseil Municipal donne son approbation pour l'envoi de celle-ci.

∞ Madame LEMAIRE rappelle que le Centre de Loisirs commence le lundi 7 juillet. Elle fait circuler la liste du personnel encadrant. Elle précise que Frédéric BOULENGUER est mis à disposition par l'association OMS. Elle détaille toutes les activités prévues et indique que le stage multi-sports aura lieu la première semaine. Grâce à Pauline FAUVEAU, cette année, aura lieu une journée intergénérationnelle. Celle-ci se déroulera à la maison de retraite de Ferrière la Grande. Cette année, afin de ne pas être obligée d'investir en matériel, le camping aura lieu au foyer rural. Le planning du service technique sera allégé par le transport des vélos, la mise en place des tentes etc... Il faut préciser que nous ne recevons pas d'aides matérielles des communes voisines dont les enfants participent à notre centre. La fête aura lieu le samedi 26 juillet et un repas froid clôturera celle-ci. Une dégustation de gaufres aura lieu le 23 juillet et la journée au parc d'attraction se déroulera le 28 juillet prochain. Le dernier jour du centre, aura lieu une boum.

∞ Jean-Pierre LEMOINE intervient pour informer le Conseil Municipal qu'il a dû contracter une assurance supplémentaire pour l'association de l'OMS. En effet, lorsque monsieur BOULENGUER prenait son véhicule, c'était son assurance personnelle qui couvrait les risques d'accidents. Cette assurance supplémentaire couvrira donc son véhicule et les enfants transportés. Il adresse ses remerciements au Conseil Municipal pour leur présence au mariage de son fils le 14 juin dernier.

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.